



ArMen Race 25 au 28 mai 2017

Avenant n°1 à l'AVIS DE COURSE

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION est modifié comme suit :

ArMen Race – Parcours > 240 milles

- supprimer : IRC 4 en équipage et en double (et d'une longueur minimum de 30 pieds)

Et rajouter dans la Nuit de l'ArMen Race – parcours < à 150 milles

- IRC 4 en équipage

La suite reste inchangée.

- Supprimer l'Article 14 -COMMUNICATION RADIO

Et remplacer par :

14 – COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

La Trinité-sur-mer,
Le 8 mars 2017

Hervé GAUTIER,
Directeur de Course